

## **SONIA DAHMANI – Tunisie**

Sonia Dahmani est une avocate et personnalité médiatique tunisienne. Elle a été arrêtée par les forces de sécurité le 11 mai 2024 au siège de l'Ordre national des avocats à Tunis. Depuis ce jour, elle est maintenue en détention arbitraire. Elle est poursuivie dans le cadre de cinq affaires judiciaires distinctes, qui découlent toutes de l'exercice pacifique de son droit à la liberté d'expression. Si elle est condamnée dans ces cinq affaires, elle encourt au total 20 ans d'emprisonnement.

Sonia Dahmani intervenait régulièrement dans des émissions de télévision et de radio, où elle commentait divers sujets politiques, tels que les questions migratoires, le racisme et les mauvaises conditions de détention dans les prisons.

À partir de la fin de l'année 2023, les autorités judiciaires ont commencé à engager des poursuites à son encontre en raison de certaines de ses prises de parole publiques.

Le 6 juillet 2024, le tribunal de première instance de Tunis l'a condamnée à une peine d'un an de prison, réduite à huit mois en appel, pour avoir fait un commentaire ironique sur l'immigration en Tunisie lors d'une émission télévisée. Quelques mois plus tard, le 24 octobre 2024, ce même tribunal l'a condamnée à deux ans d'emprisonnement supplémentaires dans le cadre d'une autre affaire, pour avoir mis en lumière des pratiques racistes et discriminatoires en Tunisie. Le 30 juin 2025, le même tribunal l'a condamnée à deux années supplémentaires d'emprisonnement pour des accusations fallacieuses de diffusion de fausses informations.

Trois autres affaires pénales sont encore en cours d'instruction. Si elles aboutissent à des procès, Sonia Dahmani risque de se voir infliger des peines supplémentaires.

Sonia Dahmani est actuellement détenue à la prison de Manouba (Tunisie) dans des conditions contraires à l'interdiction de la torture et des traitements cruels, inhumains ou dégradants. Elle subit des fluctuations extrêmes de température, souvent glaciale pendant l'hiver à cause d'une fenêtre cassée dans sa cellule. Les autorités pénitentiaires refusent de laisser sa famille lui apporter des vêtements chauds ou de la nourriture. D'après sa famille, Sonia Dahmani a perdu beaucoup de poids et a développé de graves problèmes de santé, notamment du diabète, des douleurs dorsales, un gonflement des jambes et de l'hypertension artérielle. Sonia Dahmani est également privée de certains biens de première nécessité tels que des vêtements propres, ainsi que de soins médicaux adaptés — y compris de médicaments. Elle est en outre soumise à des traitements humiliants de la part des gardien-nes. Le 20 août 2024, avant une audience au

tribunal, elle a été soumise à une fouille au corps humiliante et à la nudité forcée. Sonia partage sa cellule avec quatre autres détenues — y compris les toilettes, qui sont dépourvues d'intimité. Les conditions d'hygiène y sont très dégradées : l'accès à l'eau chaude est limité, et la cellule est infestée de rats et d'insectes.

Les poursuites intentées contre Sonia Dahmani s'inscrivent dans un contexte de renforcement de la répression de la liberté d'expression en Tunisie. Depuis la promulgation du Décret-loi n° 54 le 13 septembre 2022, les autorités s'en prennent de plus en plus à celles et ceux qui exercent leur droit à la liberté d'expression. Des dizaines de personnes — avocat-es, journalistes, blogueur-euses et militant-es politiques — ont été convoquées pour des interrogatoires, poursuivies ou condamnées pour avoir tenu publiquement des propos perçus comme critiques à l'égard des autorités. Depuis 2022, plusieurs dizaines de personnes ont été inculpées au titre du décret-loi 2022-54, la plupart du temps à la suite de plaintes déposées par des représentant-es du gouvernement. Le décret-loi 2022-54 est contraire aux traités relatifs aux droits humains, notamment la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auxquels la Tunisie est partie. L'article 9 de la Charte et l'article 19 du PIDCP garantissent le droit à la liberté d'expression. Or, les restrictions imposées à ce droit par le décret-loi 54, basé sur des notions floues et excessivement larges telles que les « fausses nouvelles », ainsi que les autres dispositions répressives de la législation sur la cybercriminalité, ne respectent pas les critères de légalité, de nécessité et de proportionnalité.

### Demandes d'Amnesty International France :

- Libérer immédiatement et sans conditions Sonia Dahmani
- Annuler ses condamnations et peines iniques
- Abandonner toutes investigations pénales infondées intentées à son encontre

## **BASKET POUR TOUTES – France**

« Collectif engagé pour l'inclusion et la lutte contre les discriminations dans le basket-ball, il est composé de joueuses et de joueurs, de coaches, de président.e.s de clubs et d'autres acteurs et actrices engagé.e.s. Créé en octobre 2023, il s'inscrit dans la mobilisation contre l'exclusion des joueuses qui portent un couvre-chef sportif sur le terrain qui a débuté à l'été 2022. Depuis la reprise des championnats le 23 septembre 2023, les joueuses portant un couvre-chef sportif n'ont pas pu jouer de match officiel sans être sanctionnées. »

Si la FIBA a modifié son règlement en 2017 pour autoriser les couvre-chefs religieux, la Fédération Française de Basket-ball (FFBB) a refusé d'en faire de même, considérant les accessoires couvrant la tête comme « inappropriés au jeu ».

En décembre 2022, alors que la saison avait déjà débuté et sans consultation, la FFBB a introduit un nouvel article 9.3 qui interdit « le port de tout équipement à connotation religieuse ou politique » par les joueurs et joueuses, coaches, arbitres et personnes à la table de marque, dans toutes les catégories d'âge et à tous les niveaux dans le basket 3x3 et 5x5.

Depuis, la FFBB et la Ligue Ile-de-France de basket-ball ont rappelé dans plusieurs communications officielles que les joueuses portant un « voile » ne devraient pas être autorisées à jouer, témoignant d'une politique discriminatoire envers les joueuses concernées.

Par ailleurs, la FFBB et la région Ile-de-France ont menacé de prendre des sanctions à l'égard des clubs qui ont partagé leur opposition à l'article 9.3.

### Demands d'Amnesty International France :

- La fin immédiate de l'interdiction du port du foulard dans le sport
- L'égalité d'accès au sport pour toutes et tous
- La protection des personnes qui défendent les droits fondamentaux des femmes musulmanes

## **SAI ZAW THAIKE – Myanmar**

Sai Zaw Thaike est photojournaliste. Il habitait et travaillait clandestinement à Yangon (Rangoun) pour le média Myanmar Now, dont la licence a été révoquée par la junte militaire, lors du coup d'Etat de 2021. Le média a ensuite été interdit. Le personnel de Myanmar Now a dû fuir le pays, mais certains ont continué à travailler de l'intérieur malgré le risque d'arrestation. Sai était l'un de ces courageux reporters qui sont restés sur place.

Lors du cyclone Mocha survenu en 2023, Sai Zaw a intégré l'équipe de secours d'une organisation locale afin de venir en aide aux victimes. Il s'est rendu en ambulance depuis Yangon dans l'État de Rakhine (Arakan), situé à l'ouest de pays, à la frontière avec le Bangladesh. Après environ une semaine passée dans l'État de Rakhine à sillonner les villages autour de la ville de Sittwe, sa présence a été signalée aux services de renseignement militaire par des personnes non identifiées. Il a été arrêté le 23 mai 2023, accusé d'avoir semé la peur, diffusé de fausses informations et travaillé pour un média interdit.

Son procès n'a APS été équitable. Il a été jugé et condamné par un tribunal militaire à 20 ans de travaux forcés en prison, soit l'une des peines les plus lourdes prononcée à l'encontre d'un journaliste depuis le coup d'État de 2021.

Depuis les premiers jours de sa détention, il est torturé.

Le cas de Sai Zaw Thaike illustre la répression exercée contre les médias au Myanmar depuis le coup d'État militaire de 2021. Le Myanmar est désormais l'un des pays qui emprisonnent le plus de journalistes au monde, au même titre que l'Iran et la Chine. Sai Zaw Thaike est l'une des plus de 20 000 personnes détenues, mais sa peine est particulièrement sévère. Nous pensons que son cas peut contribuer à amplifier les expériences des autres tout en témoignant de la solidarité internationale envers les victimes des violations des droits de l'homme au Myanmar, à un moment où beaucoup se sentent oubliées par le monde.

Demandes d'Amnesty International France :

- Libérer immédiatement et sans conditions Sai Zaw Thaike

## **MOTHER NATURE CAMBODIA – Cambodge.**

Mother Nature Cambodia (MNC), fondée en 2013, est un groupe militant de premier plan qui lutte pour l'environnement et les droits humains au Cambodge. En combinant différents types de mobilisation communautaire et de sensibilisation du public, l'organisation a remporté des victoires majeures : l'arrêt d'un projet de barrage hydroélectrique dans la vallée d'Areng, l'interdiction des exportations de sable côtier et la protection des communautés autochtones, des forêts tropicales, des mangroves et des espèces marines.

Malgré ses succès, MNC est confrontée à une répression sévère. Les militant.es sont fréquemment emprisonnés pour des accusations infondées, les autorités qualifiant le groupe d'« illégal » pour ne pas s'être enregistré en vertu de la loi restrictive cambodgienne sur les ONG.

En juillet 2024, six militant.e-s ont été reconnu.e-s coupables de « complot » et d'autres chefs d'accusation, et condamné.e-s à des peines de prison allant de 6 à 8 ans. Ils et elles subissent de mauvaises conditions de détention, notamment un manque d'eau potable et un espace exigü. Avant l'annonce de la décision, Ratha Sun a fui le pays et a réussi à se réfugier dans un endroit sûr où elle peut poursuivre ses activités militantes et soutenir les autres membres en prison

Le 30 avril 2025, la Cour suprême du Cambodge a refusé d'accorder une libération sous caution aux cinq défenseur-es de l'environnement emprisonné-e-s, malgré une requête urgente déposée en raison de leur état de santé. Il s'agissait également de leur 300<sup>e</sup> jour en détention.

Ces dernières années, les autorités cambodgiennes ont mené une campagne dévastatrice contre les critiques pacifiques, entraînant la fermeture de médias indépendants, la dissolution de partis politiques d'opposition et la répression des groupes de la société civile, en particulier ceux qui défendent l'État de droit et les droits humains.

Malgré ces difficultés, MNC demeure une force vitale de la défense de l'environnement, bénéficiant d'une reconnaissance internationale, notamment grâce au prix suédois Right Livelihood 2023. Cependant, ses membres restent emprisonnés, incapables d'accepter le prix ou de poursuivre leur travail critique.

Mother Nature Cambodia est très connue au Cambodge pour son travail militant. Les militant.es et leurs familles sont favorables à une exposition plus large dans les médias et auprès d'un public mondial.

## Demandes d'Amnesty International France :

- Libérer immédiatement et sans conditions les cinq activistes emprisonné-e-s , à savoir Ratha Thun, Kunthea Long, Keoraksmei Phuon, Chandaravuth Ly et Leanghy Yim
- Annuler de toutes les condamnations prononcées contre les six militant-es de Mother Nature Cambodia.

## **GUERRERAS POR LA AMAZONIA – Equateur.**

Le groupe de 15 militantes amazoniennes Guerreras por la Amazonía (Guerrières pour l'Amazonie) est originaire du nord de l'Amazonie équatorienne. Âgées de 10 à 20 ans, six d'entre elles sont issues de nationalités indigènes : secoya, siona, cofan, shuar, huaorani et kichwa d'Amazonie.

Ces jeunes femmes et filles sont unies par leur détermination à lutter contre les effets dévastateurs des torchères à gaz, qui empoisonnent leurs communautés en rejetant des émissions toxiques et provoquent des odeurs insupportables, un vacarme incessant et des flammes aveuglantes. Leurs témoignages illustrent un engagement profond en faveur de la protection de leur environnement et de leurs communautés face aux dangers que représentent ces pratiques néfastes, ainsi qu'un attachement indéfectible à la justice climatique.

En 2020, neuf filles et adolescentes amazoniennes de Guerreras por la Amazonía (GxA) ont engagé une action de protection aux côtés de l'organisation Unión de Afectados por Texaco (UDAPT – Union des victimes de Texaco) et du collectif Eliminen los Mecheros, Enciendan la Vida (Éteignez les torchères, rallumez la vie). Ensemble, ces organisations se sont opposées à la reconduction annuelle par l'État équatorien de l'autorisation permettant d'exploiter des torchères à gaz lors de l'extraction pétrolière dans les provinces de Sucumbíos et d'Orellana, situées au nord-est du pays.

Amnesty International a pu vérifier que 52 torchères au moins se trouvaient à moins de cinq kilomètres de zones habitées, ce qui représente une proximité susceptible de nuire gravement aux communautés locales et à l'environnement.

Le 29 juillet 2021, les neuf membres fondatrices ont remporté une grande victoire judiciaire. Dans une décision historique, la Cour qu'elles avaient saisie a ordonné le retrait de toutes les torchères situées en Amazonie équatorienne, reconnaissant que la pratique du torchage violait le droit à la santé, le droit à un environnement propre, sain et durable, et le droit des communautés affectées à obtenir réparation.

En 2024, six autres jeunes filles, issues de six nationalités indigènes d'Équateur (secoya, siona, huaorani, cofan, kichwa d'Amazonie et shuar), ont rejoint les neuf requérantes pour soutenir les démarches visant à faire respecter ce jugement.

En février 2024, une explosion provenant d'un engin improvisé composé de canne à sucre, de papier et d'un tube s'est produite devant le domicile de Leonela, une jeune fille de 14 ans membre du groupe, probablement en

représailles à son activisme et à la manifestation des Guerreras à l'Assemblée nationale. Cette attaque met en lumière les graves risques auxquels sont confrontés les défenseur.es de la justice climatique et des droits humains lorsqu'elles et ils s'expriment contre les entreprises et les gouvernements.

Le 30 janvier 2025, la Cour constitutionnelle rejette l'action de protection extraordinaire introduite par GxA et l'UDAPT.

La Cour reconnaît l'absence d'exécution de la décision de 2021, mais ne garantit ni justice ni réparation pour les GxA et leurs communautés.

### Demandes d'Amnesty International France :

- Le bureau du procureur doit ordonner immédiatement des enquêtes approfondies et impartiales sur les attaques subies par des membres de Guerreras por la Amazonía, et doit garantir leur protection.

## **DAMISOA – Madagascar.**

La région de l'Androy, située dans le sud de Madagascar, a été frappée par plusieurs épisodes de sécheresses qui, amplifiés par le changement climatique, ont entraîné de graves famines. Parmi les milliers de personnes touchées figure Damisoa, un agro-pasteur antandroy de 48 ans qui a été contraint de fuir son village avec sa femme et leurs trois enfants.

À l'instar de nombreuses autres personnes touchées, Damisoa a décidé, en octobre 2020, de migrer vers la région de Boeny, située dans le nord-ouest du pays, à près de 1 500 kilomètres de l'Androy, où aucune terre de remplacement ni aucun soutien ne leur ont été fournis par le gouvernement.

En mars 2023, dans le cadre d'un projet pilote, le gouvernement a ouvert un site de réinstallation pour les personnes déplacées dans la commune de Tsaramandroso. Damisoa et sa famille ont été parmi les premiers à se voir attribuer une case sur ce site, et les autorités l'ont désigné comme responsable de la zone mais la situation ne s'est pas améliorée.

Plusieurs organisations humanitaires aident à la réinstallation des personnes déplacées ayant dû fuir le Grand Sud en raison des sécheresses pour s'installer dans d'autres régions du pays. L'objectif principal de cette campagne est de convaincre le gouvernement malgache de s'engager publiquement à faciliter l'intervention de ces organisations et d'autres acteurs concernés.

Le gouvernement doit veiller à ce que les personnes déplacées en raison des sécheresses bénéficient d'une aide humanitaire adéquate, notamment d'un accès à la nourriture, à l'eau, au logement, aux soins médicaux et autres services de santé, à l'hygiène, à l'éducation, et à tous les autres services essentiels. Cette obligation est énoncée dans les Principes directeurs des Nations unies relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, ainsi que dans la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique.

### Demandes d'Amnesty International France :

- Prendre de toute urgence des mesures concrètes pour remédier aux difficultés rencontrées par les personnes déplacées en raison des sécheresses, notamment la faim, le manque de logement et le manque d'accès aux soins de santé, tant sur le site de réinstallation géré par Damisoa que dans les autres lieux d'accueil à travers Madagascar.
- Solliciter activement le soutien des agences humanitaires et des autres acteurs concernés afin de répondre efficacement à ces défis

## **YAHAYA SHARIF-AMINU – Nigéria.**

Yahaya Sharif-Aminu est un chanteur de 27 ans détenu à la prison de Kano, dans l'État de Kano (nord du Nigeria). Il risque d'être exécuté sous peu depuis qu'une haute cour islamique l'a condamné à mort par pendaison pour avoir diffusé via WhatsApp une chanson considérée comme blasphématoire. En février 2020, Yahaya Sharif-Aminu compose une chanson accusée de contenir des paroles désobligeantes attribuées au prophète Mahomet. Pour cette raison, le musicien est arrêté, des membres de sa famille ayant fui leur domicile sont victimes de violences. Le 4 mars, la maison familiale du chanteur, située dans le quartier de Sharifai, dans la zone de gouvernement local de Kano, est incendiée par des jeunes en colère qui protestent contre la chanson et demandent son arrestation. Le 10 août, il comparait devant une haute cour islamique siégeant à Kano. Quelques mois plus tard, il est inculpé et déclaré coupable de blasphème avant d'être incarcéré à la prison de Kano, où il se trouve encore actuellement. De sérieux doutes quant à l'équité du procès et à la formulation des charges qui pèsent contre lui et s'appuient sur ses messages Whatsapp, poussent Yahaya et son avocat à faire appel du jugement.

Le 21 janvier 2021, la commission d'appel, présidée par le premier magistrat de l'État de Kano, ordonne la tenue d'un nouveau procès. Puis elle ordonne que l'affaire soit renvoyée devant la haute cour islamique qui avait condamné Yahaya Sharif-Aminu mais par un juge différent. Cette décision de faire rejurer Yahaya Sharif-Aminu lui donne une précieuse occasion d'être défendu par un avocat et de bénéficier d'un procès équitable et la pression internationale sera très utile pour YAHAYA.

De sérieux doutes existent quant à l'équité du procès de Yahaya et à la formulation des charges retenues contre lui. Avant et pendant le procès, on ne lui a pas permis de recourir aux services d'un avocat. Il a été autorisé à bénéficier d'une assistance juridique pour préparer un recours après que des avocats spécialisés dans la défense des droits humains et des militant.es ont enjoint à la cour de respecter son droit d'être assisté par un avocat.

La peine de mort reste en vigueur au Nigeria et continue d'être appliquée à travers le pays. Le 13 février 2025, le Parlement européen a condamné l'utilisation continue des lois sur le blasphème au Nigéria, qui viole les obligations internationales en matière de droits humains et la Constitution nigériane.

## Demandes d'Amnesty International France :

- Abandonner les charges qui pèsent sur Yahaya Sharif – Aminu
- Libérer immédiatement et sans conditions.

## MAKHABAT TAZHIBEK KYZY – Kirghizistan.

Makhabat Tazhibek kzy est journaliste et experte en vérification des faits et en journalisme d'investigation. Elle dirige l'un des principaux médias d'investigation anti-corruption du Kirghizistan.

En 2020, Bolot Temirov, époux de Makhabat Tazhibek kzy, a fondé Temirov Live, un média indépendant dont la vocation est de dénoncer la corruption au Kirghizistan. Makhabat a pris la tête de sa division Ayt Ayt Dese, où son équipe a mené des enquêtes en kirghize, intégrant avec créativité des éléments de la culture kirghize.

L'une des principales enquêtes menées par l'équipe de Temirov Live, sous la direction de Makhabat, visait l'ancien ministre de l'Intérieur du Kirghizistan, Ulan Niyazbekov. Les journalistes ont mis au jour de possibles abus de pouvoir, des opérations de corruption et des pressions sur les militants et les médias.

En 2022, en représailles à la révélation des abus du gouvernement, les journalistes de Temirov Live ont subi une pression intense. Début 2022, leurs bureaux ont été perquisitionnés et une procédure pénale pour « possession de drogue » a été ouverte. Plus tard, Bolot Temirov a été déchu de sa nationalité kirghize et expulsé après avoir été reconnu coupable de « falsification de documents » liée à son obtention de la nationalité kirghize en 2008, en plus de sa nationalité russe antérieure. Après l'expulsion de Bolot, Makhabat a décidé de rester au Kirghizistan et a pris la direction de Temirov Live au Kirghizistan.

En octobre 2024, un tribunal de Bichkek a déclaré Makhabat coupable et l'a condamnée à six ans de prison. Makhabat est à ce jour la seule des 11 journalistes arrêtés toujours derrière les barreaux.

L'affaire contre les journalistes de Temirov Live s'inscrit dans le cadre des efforts systémiques des autorités pour démanteler le journalisme indépendant dans le pays. La liberté d'expression et la liberté des médias sont gravement menacées, avec une tendance aux poursuites à motivation politique visant les militants et les journalistes.

Rien qu'en 2024, au moins 71 journalistes, militants et blogueurs ont fait l'objet d'accusations pénales à motivation politique.

De nouvelles lois ont sévèrement restreint les droits à la liberté d'association et d'expression, tandis que les violences sexistes, notamment domestiques, restent répandues et peu dénoncées.

La liberté des médias a été encore davantage restreinte par des poursuites à motivation politique et des lois visant à réduire au silence les voix critiques. L'ONG de défense

des droits humains Kylym Shamy a recensé au moins 71 affaires pénales contre des journalistes, des militants et des blogueurs entre janvier et octobre 2024, pour des accusations fallacieuses allant de l'incitation à la haine ethnique ou religieuse à l'appel aux troubles de masse.

### Demands d'Amnesty International France :

- Acquitter tous les journalistes
- Laisser ces journalistes poursuivre leurs activités professionnelles au Kirghizistan sans aucune restriction.
- Mettre fin à l'utilisation de l'article 278(3) du Code pénal du Kirghizistan (« appels à la désobéissance active aux demandes légales des représentants des autorités et aux émeutes de masse ») comme outil de répression de la société civile

**Le cas de Makhabat Tazhibek Kzy n'est pour l'instant plus traité dans le cadre de la campagne CLH, pour des raisons de sécurité.**

## **ELLINOR GUTTORM UTSI – Norvège.**

Ellinor Guttorm Utsi est une femme autochtone Sami et porte-parole de sa communauté d'éleveurs de rennes du Sápmi, territoire traditionnel du peuple Sami qui s'étend du nord de la Norvège, de la Suède, de la Finlande et de la péninsule de Kola en Russie. Elle, sa famille et ses collègues sont des pasteurs semi-nomades installés du côté norvégien du Sami et pratiquent l'élevage de rennes, une tradition culturelle essentielle protégée par le droit national et international.

Leurs pâturages d'été à Norkyn sont désormais menacés par le projet de construction de plusieurs parcs éoliens industriels, avec des centaines d'éoliennes, de routes et de lignes électriques, qui occuperaient et fragmenteraient partiellement leurs pâturages d'été. Ces projets menacent les moyens de subsistance et le système alimentaire des éleveurs de rennes Samis locaux.

L'élevage de rennes est au cœur du système alimentaire Sami, s'appuyant sur le pâturage migratoire. Ce moyen de subsistance est de plus en plus menacé par le changement climatique, avec des conditions météorologiques imprévisibles et des conditions de pâturage instables qui perturbent des schémas d'élevage séculaires.

La communauté d'Ellinor migre de façon saisonnière entre les pâturages d'hiver de Deatnu/Tana, près de la frontière finlandaise, et les pâturages d'été de Čorgaš, sur la côte arctique norvégienne, dans la péninsule de Nordkyn. Aujourd'hui, leurs pâturages d'été sont confrontés à une nouvelle menace grave : les projets de développement d'éoliennes industrielles. Ces projets placeraient des centaines d'éoliennes, de routes et de lignes électriques dans des zones clés de leurs pâturages d'été, perturbant les voies de migration des rennes et fragmentant le paysage essentiel à leur mode de vie.

Ellinor mène des actions de plaidoyer pour défendre les droits, les terres et l'avenir de sa communauté. Son histoire met en lumière les luttes permanentes auxquelles les peuples autochtones sont confrontés face au changement climatique, aux droits fonciers et au développement des énergies vertes.

Les droits humains menacés sont le droit d'Ellinor et de sa communauté au consentement libre, préalable et éclairé (CLPE), consacré par les articles 1 et 27 du PIDCP, la convention 169 de l'OIT et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA). Si ce droit au CLPE n'est pas respecté, le droit d'Ellinor et du peuple Sami à pratiquer sa culture, conformément à l'article 27 du PIDCP, risque d'être violé.

En droit norvégien, les consultations sont obligatoires, mais pas le consentement. Les entreprises doivent dialoguer avec les parties prenantes, les municipalités et l'agence nationale de l'énergie doivent les consulter, mais la décision finale reviendra au gouvernement. Le problème actuel pour Ellinor est que l'ampleur des projets rend très difficile une participation efficace aux consultations. La communauté est submergée de réunions et de documents.

### Demandes d'Amnesty International France :

- Protéger la communauté Sami d'Ellinor et empêcher la perte de ses pâturages de Nordkyn du fait des projets de parcs éoliens.

## **JUAN LOPEZ – Honduras. Assassiné pour avoir défendu la planète.**

Juan López était un militant infatigable qui a consacré sa vie à la défense de l'environnement.

Il s'est notamment battu pour la protection des rivières Guapinol et San Pedro, ainsi que du Parc national Carlos Escaleras Botaderos, dans le nord du Honduras. Il était également un chef spirituel reconnu et un conseiller municipal. En tant que coordinateur du Comité municipal de défense des biens publics de Tocoa (CMDBCP), Juan Lopez s'est battu pour la protection des rivières locales et du parc national de la Montaña de Botaderos « Carlos Escaleras Mejía » (le parc doit son nom à un agriculteur qui a consacré sa vie à la défense de la terre et de l'eau, tué en 1997 à Tocoa). Ces sites naturels sont menacés par deux mines d'oxyde de fer à ciel ouvert et une usine de traitement, ainsi que par un projet de production d'énergie thermoélectrique à base de coke de pétrole.

Juan López a été assassiné dans son véhicule après avoir quitté un office religieux à Tocoa, le 14 septembre 2024. Selon des informations publiques, il a été abattu par un inconnu à moto.

L'assassinat de Juan López s'inscrit dans le cadre d'une attaque systémique contre les défenseurs des terres dans la région du Bajo Aguán, où des dizaines de défenseurs des terres et de l'environnement ont été pris pour cible en toute impunité : trois membres des communautés de Tocoa ont été tués rien qu'en 2023 et, entre 2019 et 2022, huit défenseurs de l'eau ont été arbitrairement détenus pour avoir contesté pacifiquement la légalité des projets miniers.

Le procès pour meurtre devrait avoir lieu fin 2025. Malgré les risques graves auxquels sont confrontés les défenseurs de l'environnement comme Juan Lopez, le Honduras n'a pas encore pris toutes les mesures nécessaires pour garantir leur sécurité.

### Demandes d'Amnesty International France :

- Assurer des enquêtes rapides, indépendantes et impartiales sur le meurtre de Juan López afin d'identifier tous les responsables du crime et de les traduire en justice.